

Commune de MONDEVERT

Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 10/11/2022

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal

L'an deux mil vingt deux, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Mondevert sous la présidence de M. Christian STEPHAN

Etaient présents : M. STEPHAN Christian, M. PERRIER Jacques, M. SMATI Jean-Christophe, Mme VINOUBE Julie, Mme LAMI Katia, Mme HORVAIS Elodie, M. VILAINE Sébastien, M. BUYS Nicolas, M. LEBLANC Jean-Yves, Mme VINGERT Isabelle, ~~M. PARAGE Antoine~~, M. JEULAND Joseph, ~~Mme SALIOU Dorothée~~, ~~M. CAILLERE Joël~~, ~~M. BLANDEAU Marc Antoine~~

Etaient absents excusés: M. PARAGE Antoine, Mme SALIOU Dorothée qui a donné procuration à Mme VINOUBE Julie, M. CAILLERE Joël qui a donné procuration à M. SMATI Jean-Christophe, M. BLANDEAU Marc-Antoine

M. Joseph JEULAND est nommé secrétaire de séance

Numéro d'ordre	Objet
2022/43	Frais de fonctionnement 2022/2023 de l'école privée sous contrat
2022/44	Lotissement La Closerie : renonciation du droit de préemption urbain
2022/45	Réhabilitation de l'atelier en bibliothèque : devis mission SPS et diagnostic amiante
2022/46	DM intégration des études
2022/47	Amortissement de l'ACI versée à Vitré Communauté
2022/48	Colis et bons d'achat de Noël
2022/49	Acquisition d'un ordinateur pour la bibliothèque

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le compte rendu est remplacé par le Procès Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance et disponible pour consultation à la mairie.